

Réunion du 9 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PEHE), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Dominique TOUYA, Michel JESER, Régis CASSAROUME (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à Corinne CARRIAT), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE (pouvoir à M. Francis GRINET), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 6 : PLAN DE MOBILITE RURALE (PMR) : PRESENTATION DU PROJET

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

Par délibération en date du 23 septembre 2019, le conseil communautaire a acté l'élaboration d'un plan de mobilité rurale et son calendrier à l'échelle de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre législatif en évolution, avec le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adopté le 19 novembre, ainsi que dans un cadre de réflexion plus large à l'échelle du Pays de Béarn.

Les différents travaux menés et les rencontres entre les acteurs du territoire, l'identification des pratiques des modes de déplacement sur le territoire de la CCLO ont permis de pointer plusieurs éléments principaux caractérisant l'offre et les usages de mobilité, à savoir :

- Une organisation des services de mobilité et un maillage territorialisé ne couvrant pas l'ensemble du territoire,
- Une offre limitée et inadaptée à certains publics ou besoins en mobilité,
- Des freins culturels à l'usage des services proposés,
- Une éducation des usages pour accompagner aux changements des modes de transport,
- Le rôle des acteurs du territoire et leur coordination.

Ces cinq points constituent des enjeux majeurs pour la définition d'une stratégie en termes de mobilité. Pour y répondre, le comité de pilotage du 5 novembre 2019 réunissant partenaires institutionnels, associatifs, sociaux et économiques, propose 3 axes stratégiques déclinés pour chacun en orientations et projets :

- Pour l'axe 1 « accompagner au changement », 4 orientations sont proposées :
 - Eduquer et sensibiliser les publics à la mobilité,
 - Exploiter le potentiel mobilité active,
 - Favoriser les mobilités partagées,
 - Communiquer et favoriser la mobilité connectée.

Les projets déclinés sur ce premier axe ont pour objectif d'accompagner et conseiller les usagers vers de nouvelles pratiques de la mobilité sur la base d'une culture commune, d'une information accessible et de compétences partagées.

- Pour l'axe 2 « favoriser les mobilités solidaires », 2 orientations sont proposées :
 - Adapter l'offre aux publics,
 - Créer des partenariats avec les acteurs locaux.

Pour cet axe 2, il est question d'harmoniser les pratiques des acteurs du territoire par le biais de projets communs en vue de défendre le droit au transport pour tous.

- Pour l'axe 3 « favoriser l'intermodalité », 3 orientations sont proposées :
 - Articuler l'offre entre les autorités organisatrices de mobilité (AOM),
 - Construire et articuler l'intermodalité,
 - Renforcer le rôle des villes centres.

L'axe 3 entend répondre à la fois au développement harmonisé et à l'optimisation d'une offre entre les différentes autorités organisatrices de mobilité, et également, à favoriser les solutions de transport plus vertueuses notamment sur les villes centres.

Le travail qui reste à poursuivre concerne la traduction de cette feuille de route stratégique en programme d'actions opérationnel.

Ce second temps s'inscrira sur le premier semestre 2020 et sera le fruit d'une démarche partenariale de l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, associations, usagers, etc).

Le projet de plan de mobilité rurale formalisant ces éléments, à savoir, le portrait de territoire et l'identification des pratiques de la mobilité, l'argumentaire pour la mise en œuvre du plan de mobilité rurale, la méthodologie de co-construction du programme d'actions, est annexé à la présente délibération.

Pour la bonne conduite de cette opération, des crédits d'études ont été proposés au budget primitif 2020 à hauteur de 29 000 €. Ils seront mobilisés pour l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel qui sera proposé à la prochaine mandature.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les orientations stratégiques de ce plan et le calendrier de réalisation du programme d'actions,
- **d'autoriser** la mobilisation des crédits inscrits pour la conduite d'études complémentaires voire d'expérimentations avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'actions pour le second semestre 2020,
- **d'autoriser** son Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2019